



TROYES ROLLER

Association loi 1901 enregistrée en Préfecture (n° 3/07864) - N° siret 43915026900017 - Agrément Direction DDJS n°10/5311 - Affiliée à la Fédération Française de Roller Sports

DOSSIER D'INSCRIPTION 2015/2016 (à remettre AVANT LE 1^{er} OCTOBRE 2015 à votre responsable de section)

Documents à joindre à ce dossier : UN DOSSIER PAR PERSONNE

- Règlement (correspondant au montant de la ou des cotisation(s))
- 1 photo d'identité **récente** à envoyer par mail à l'adresse : troyes.roller@gmail.com
- Autorisation parentale > pour les moins de 18 ans
- Certificat médical (à joindre ou à compléter en page 3)

N° licence FFRS : _/_/_/_/_/_/_/_ (ancien licencié seulement)
 NOM :PRENOM :
 Adresse :
 Ville :Code Postal :
 Date de naissance : ____/____/____
 Téléphone :Portable :
 Adresse e-mail (impératif pour recevoir la licence, écrire lisiblement) :

Personne à prévenir en cas d'accident :
 NOM :PRENOM :
 Téléphone :Portable :

RÈGLEMENT et TARIFS des ADHÉSIONS 2015/2016

- Espèces Chèque (3 maximum, à l'ordre de TROYES ROLLER)
 - bons CAF, CE, ANCV (bon sport ou chèque vacance), MSA (pris seulement de septembre à fin décembre 2015)
- Un chèque de caution de 100 € est demandé en cas de prêt de matériel aux hockeyeurs.

Roller Hockey

Nationale 2	180 €
Nationale 4	140 €
Jeunesse (-18) et École de Roller Hockey	100 €
Loisirs	100 €

Roller

Course	140 €
Loisirs	120 €
Jeunesse (-18) et École de Roller	100 €
Baby Roller	80 €

Encadrants et membres du bureau ¹	80 €
--	------

1 – non pratiquant = licence FFRS ; autres cotisations (Étudiants, AAH...) sur demande auprès de Comité Directeur

Réduction (même foyer, hors N2 et membres du bureau) 2^e adhérent = -20€ 3^e adhérent et au-delà = -30€

NB : le montant de l'adhésion comprend le coût de la licence souscrite auprès de la Fédération Française de Roller Sports (moins de 6 ans = 10,29 € ; de 6 à 12 ans = 18,59€ ; 13 ans et plus = 36,48€)

HORAIRES DES ACTIVITÉS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h30							
10h			Roller			9h30 > 10h30 École de Roller Hockey	9h30 > 18h Roller Hockey
10h30			Roller Jeunesse			10h30 > 11h30 Roller Hockey Poussin	Plateau: Jeunesse ou Match N4
11h		Baby & École de Roller	École de Roller Hockey			11h30 > 12h30 Roller Hockey Gardiens	
11h30			Roller Hockey Jeunesse				
12h			Roller Hockey Senior N2 & N4				
12h30			Loisir / N4				
16h30			16h30 > 17h Baby Roller				
17h			17h > 18h École de Roller				
17h30							
18h							
18h30		18h15 > 19h30 Roller Hockey Poussin Benjamin	18h > 19h15 Roller Débutant	18h15 > 19h30 Roller Hockey Benjamin		18h30 > 19h30 Roller Jeunesse	18h > 19h R.H. - Débutant
19h							
19h30	19h > 21h Roller Vitesse		19h15 > 20h30 Confirmés	19h30 > 20h30 Roller Hockey Minime/Cadet UTT		19h30 > 21h Roller Confirmés	
20h		19h30 > 21h (ou 21h30) Roller Hockey N2 / N4 / Minime Cadet		20h30 > 22h30 Roller Hockey N2 / N4 / Junior			
20h30						20h > 22h30 Roller Hockey Match N2	
21h							
21h30							
22h							
22h30							

Rappel des catégories (Roller et Roller Hockey) :

2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995 et avant
U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	U21	
Baby		Super mini		Mini		Poussin		Benjamin		Minime		Cadet		Junior		Senior	

École de Roller Hockey : U7 à U10)

Baby Roller : U6 et moins

École de Roller : U7 à U11

Roller Jeunesse : de 8/10 ans à 14 ans

NB : planning susceptible d'être modifié en début de saison.

LIEU DES ENTRAÎNEMENTS



Cosec 1

Complexe sportif Henri Terré

10000 Troyes

(accès par la rue Marie Curie)



CERTIFICAT MÉDICAL

(À faire compléter par votre médecin, ou joindre le certificat médical)

Je soussigné, D^r,

certifie que M^{elle}, M^{me}, M. (nom et prénom).....

ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

ne présente aucune contre-indication à la pratique du ROLLER

ne présente aucune contre-indication à la pratique du ROLLER EN COMPETITION (Roller Hockey, Course)

est apte à la pratique du ROLLER EN COMPETITION AVEC SURCLASSEMENT (dans la catégorie immédiatement supérieure)

Fait à, le ___/___/___

Signature et cachet du Médecin :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : le club Troyes Roller est dirigé par un Comité Directeur comprenant au minimum 8 personnes. Ce comité élit un bureau composé au minimum d'un Président, d'un Vice-président, d'un Trésorier et d'une Secrétaire. Les conditions d'élection ou de renouvellement des membres du comité sont définies par les statuts de l'association, disponibles sur demande.

Article 2 : pour participer aux activités du club y compris les entraînements, les membres de l'association doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale et qui comprend le coût d'adhésion ainsi que la licence réservée à la Fédération Française de Roller Sports. Les membres doivent fournir un certificat médical et une autorisation parentale pour les mineurs. Nul ne pourra être admis s'il n'est pas à jour de ces obligations.

Article 3 : lors de son inscription, chaque adhérent devra prendre connaissance du présent règlement et en accepter les différents articles par sa signature sur le bulletin d'inscription.

Article 4 : l'utilisation de salles mises à disposition par la Ville de Troyes dans les créneaux impartis étant réservés strictement aux adhérents, des contrôles seront effectués et toute infraction sera sanctionnée.

Article 5 : l'accès au terrain n'est autorisé qu'avec l'équipement complet et approprié à chaque discipline. Le port du casque est obligatoire.

Article 6 : chaque adhérent est tenu de respecter les installations et surtout la propreté de celles-ci, en particulier les vestiaires.

Article 7 : à l'occasion de rencontres exceptionnelles (tournois, matchs, stages...), la salle sera réservée pour la manifestation. En aucun cas, les adhérents ne pourront se prévaloir de leur droit de sociétaire pour exiger l'occupation du terrain.

Article 8 : le club décline toute responsabilité pour les vols qui seraient commis dans l'enceinte des installations.

Article 9 : pour le bon déroulement des activités, les membres pratiquants doivent se présenter équipés aux horaires prévus.

Article 10 : en ce qui concerne les hockeyeurs, pour leur intérêt personnel et celui de l'équipe dont ils font partie, toute absence non justifiée sera notifiée sur un carnet de présence et sanctionnée en cas de récidive.

Article 11 : chaque adhérent s'engage à respecter l'autorité de l'entraîneur et de ses adjoints. Il s'engage également à avoir un comportement respectueux vis-à-vis de ses coéquipiers et des autres adhérents. En cas de manquement, l'adhérent pourra perdre sa qualité de membre de l'association.

Article 12 : tous les membres du comité sont de plein droit habilités à veiller au bon fonctionnement du club, pendant toute la durée de leur mandat.

Article 13 : toute personne qui ne respectera pas le présent règlement sera immédiatement exclue de la salle ou du terrain et en cas de récidive, radiée de la liste des membres de l'association.

Article 14 : la détention, ainsi que l'usage d'alcool ou de stupéfiants (sous quelque forme que ce soit), sont totalement incompatibles avec la pratique de notre sport et par conséquent strictement interdits. Tout adhérent contrevenant à ces règles ou se présentant sous l'influence de ces produits recevra, dans un premier temps, un avertissement puis sera, en cas de récidive, exclu du club.

Article 15 : le club peut mettre à disposition de ses adhérents du matériel en contrepartie d'un chèque de caution. En cas de perte ou de détérioration anormale le chèque de caution sera encaissé.

Article 16 : Pour le bon déroulement des cours, les parents et/ou accompagnants (même s'ils sont membres de l'association) des enfants inscrits aux cours de l'Ecole de Roller, Ecole de Roller Hockey et/ou Jeunesse, ne sont pas autorisés à assister à la séance.

ENGAGEMENT

(À compléter, cocher et signer)

Je soussigné(e).....
responsable légal(e) de l'enfant :

M'engage ou engage mon fils ou ma fille à participer aux activités de TROYES ROLLER pour toute la saison en cours ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle.

Règlement intérieur

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte de TROYES ROLLER et en accepter les conditions en tant que responsable légal et/ou membre pratiquant.

Déplacements

Autorise TROYES ROLLER (ou un parent accompagnateur) à véhiculer (en minibus et/ou en voiture particulière) mon fils/ma fille mineur(e) lors des journées de championnat ou de tournois nécessitant des déplacements ainsi que pour les randonnées organisées à l'extérieur, et à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (consultation médicale, hospitalisation,...).

Droit à l'image

Autorise la publication ou la diffusion des photographies de moi-même ou de mon enfant sur le site Internet www.troyes-roller.com ou sur toutes autres publications éventuelles par le club ou par la presse

Assurance responsabilité civile

Certifie sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'un assureur au cours de l'année 2015 (et 2016 si celle-ci arrive à échéance), couvrant les activités de TROYES ROLLER pour toute la saison en cours.

Assurances complémentaires (NB : montant des cotisations en supplément de la licence)

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des « garanties complémentaires » proposées par la FFRS, sur le site www.ffrs.asso.fr.

Je déclare :

1. Garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels) – Contrat n° 101 625 000

adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS (3,80 € si licence compétition ; 2,80 € si licence loisir ; 1,44 € si licence dirigeant exclusivement)

refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS. Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique du roller

2. Garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité et indemnité journalière) – Contrat n° 102 742 500

souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFRS et m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur (option 1 9 € ; option 2 15 €)

ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées

Fait à, le ____/____/____

Signature : (précédée de la mention "**Lu et approuvé, bon pour accord**")